

V

LES PRÉOCCUPATIONS DE MADAME PROVENCHÈRE

Le soir même, à ***, chacun savait la triste nouvelle et chacun la commentait avec sympathie, car M. de la Géraudaye était vraiment aimé.

Malgré l'heure relativement avancée, et en dépit de la fatigue éprouvée les jours précédents, le sous-préfet et sa femme se tenaient dans un petit salon, encore tout jonché des débris de la fête de la veille.

—Non, je ne puis croire à ce malheur, disait Mme Provenchère. Cela est impossible. M. de la Géraudaye, si jeune, si fort, et que nous avons vu si bien portant hier au soir ! Cela est impossible !

—Vous savez, ma chère amie, que la jeunesse, la force et la santé ne sont pas des armes assez puissantes contre la mort ! dit sentencieusement le sous-préfet.

—Épargnez-moi vos aphorismes et redites-moi plutôt les détails que l'on vous a donnés.

—Je vous les ai déjà répétés plusieurs fois. En rentrant chez lui, M. de la Géraudaye a été pris de convulsions et de vomissements affreux. M. Bertier, appelé, n'a pu enrayer le mal.

—Il y a vraiment une fatalité sur cette famille. Les deux enfants morts si soudainement, l'an dernier ; le père frappé aujourd'hui !

—Et dans quelles circonstances ! Voilà trois morts bien étranges, arrivées exactement de la même façon !

—Les commentaires vont aller plus que jamais leur train. Déjà, hier, j'ai dû appeler à mon aide toute la diplomatie possible afin d'éviter un éclat à Mme de la Géraudaye. Qu'est-ce que ce sera aujourd'hui ?

—J'ai grande hâte de voir revenir Maxime. Lui seul nous apprendra la vérité, car il ne faut pas croire à tout ce qui se colporte dès maintenant.

—Avez-vous envoyé chez la comtesse de Tourgéville, chez Mme Brécet, chez les demoiselles Fortin ?

—J'ai scrupuleusement suivi vos ordres, ma chère amie. Du reste, Maxime nous rendra compte de tout. C'est lui que j'ai chargé de faire les visites indispensables.

—Vous avez sagement agi. Maxime, seul, peut nous donner avec intelligence la marche à suivre, car, sans doute, il va y avoir une explosion, et notre situation deviendra bien délicate ! Songez que d'hier, à peine, nous sommes à peu près acceptés par la société dont la comtesse de Tourgéville est l'âme.

—J'entends le bruit d'une voiture. Bien certainement, Maxime revient de la Géraudaye.

Peu d'instants après, en effet, Maxime pénétrait dans le petit salon.

Il salua légèrement et tomba plutôt qu'il ne s'assit sur une chaise.

—Excusez-moi, dit-il, tout ce que je viens de voir et d'entendre m'a absolument bouleversé.

—M. de la Géraudaye ?

—Sa femme ?

—Ce que vous aviez déjà entendu dire est absolument vrai. M. de la Géraudaye est mort. Cette catastrophe reste entourée des circonstances les plus tragiques. Il laisse un testament, mais Mme de la Géraudaye, paraît-il, l'a poussé à écrire. Elle aurait fait plus : le moribond ayant à peine conscience de lui-même, sa femme lui tenait la main et la guidait, dans la crainte que le notaire n'arrivât trop tard...

Les exclamations de M. et de Mme Provenchère arrêtaient Maxime.

—Ce n'est pas possible ! disaient-ils.

—C'est trop vrai. MM. Bertier, Delestang, Sylvain, ont, eux-mêmes, constaté le fait. Il y a plus : quelques paroles de la vieille Madeleine Bourdin ont été recueillies par les autres domestiques, et le mot "d'empoisonnement" circule parmi eux.

Le sous-préfet et sa femme se regardaient, épouvantés.

Mais, enfin, reprit M. Provenchère, ce testament pour lequel un crime aurait été commis, que contient-il ?

—Là-dessus, on n'est pas tout à fait d'accord, M. Sylvain n'ayant pas cru d'avoir satisfaire aux questions qu'on lui adressait. Mais chacun reste persuadé que la fortune est laissée en usufruit à Mme de la Géraudaye sans préjudice d'une douaire superbe, et avec pleine propriété si l'enfant existant encore venait à mourir.

—C'est une belle situation, dit Mme Provenchère ; mais à quel prix est-elle obtenue !

—Si des soupçons graves s'élèvent, dit à son tour M. Provenchère, il y aura, cette fois, une enquête.

—Je suis persuadé que M. Demattre agit déjà. J'ai vu M. Bertier et M. Delestang entrer chez lui.

Le silence se fit. Le nom du procureur de la République avait donné une sorte de frisson aux trois interlocuteurs.

M. Provenchère, le premier, reprit son sang-froid.

—Cette affaire, dit-il, me paraît encore plus étrange que criminelle, car, enfin, quel intérêt pourrait y avoir celle que l'on accuse ? Personne n'ignore que M. de la Géraudaye, jeune, beau, riche, était esclave des moindres volontés de sa femme. Il l'avait épousée contre le gré de ses propres parents, et la petite Cécile Monseil semblait rendre à son mari l'adoration dont il l'entourait. Jamais il n'y a eu de commentaires sur sa conduite.

—Excepté cependant quand, il y a deux ans, M. de la Géraudaye prit tant de précautions extraordinaires et interdit à sa femme de se promener dans le parc, fit observer Mme Provenchère.

—C'est vrai ; mais rien de sérieux ne fut découvert, et chacun resta

convaincu que les traces d'escalade observées étaient celles d'un malfaiteur déçu dans ses projets de vol. Les plus acharnés ennemis de Mme de la Géraudaye n'ont pas osé soutenir le contraire.

—En revanche, reprit Maxime, ils n'ont pas épargné les mots durs, cruels même, lors de la mort subite des deux enfants. A les entendre, un crime monstrueux avait été commis. Aussi, l'opinion publique est elle assez préparée pour qu'il n'y ait qu'une voix contre Mme de la Géraudaye ; on l'accuse d'avoir donné au père le poison qui a fait périr les enfants !

—Mais, dit la sous-préfète, il reste un petit garçon. A moins qu'il ne disparaisse, lui aussi, Mme de la Géraudaye n'aura pas la libre disposition de la fortune.

—Oubliez-vous, madame, combien cet enfant est délicat, chétif ? Le croyez-vous plus assuré de vivre que ses frères, les robustes nourrissons dont je me souviens encore ?

—Taisez-vous, Maxime, vous me faites trembler ! Que serait donc Mme de la Géraudaye ?...

—Je l'ignore encore, mais, hélas ! il se rencontre parfois des natures dont le penchant au crime est irrésistible, et qui se livrent au mal uniquement pour le plaisir de le commettre.

—Alors, laissons cet affreux sujet. Je donnerais beaucoup pour que le mystère s'éclaircisse sur-le-champ et de la manière la plus naturelle. Ces choses m'oppressent ; elles me rendraient nerveuse, je crois. Racontez-moi plutôt ce que vous avez appris dans la famille de M. de la Géraudaye.

—La comtesse de Tourgéville, sa tante, est décidée à provoquer des poursuites. Mme Brécet et les demoiselles Fortin, ses cousines, ne pardonneront pas à Cécile Monseil d'avoir été préférée à elles-mêmes. Elles s'uniront à Mme de Tourgéville pour l'accabler. De plus, circonstance embarrassante pour vous, madame, et pour M. Provenchère, Mme de la Géraudaye réclamera sans doute votre appui, son mari le lui ayant formellement recommandé.

—Vous êtes certain de cela ? interrogea vivement la sous-préfète.

—Suivant vos ordres, madame, j'allais à la Géraudaye uniquement, en apparence, pour prendre des nouvelles du malade. Il régnait un effroi tel dans la maison, que je n'ai pas trouvé un seul domestique pouvant ou voulant me renseigner. J'ai dû me décider à monter jusqu'à la chambre de M. de la Géraudaye. Il venait d'expirer. C'était un spectacle navrant de voir se débattre Madeleine, et plus navrant encore de voir la veuve, à demi renversée sur le tapis, les yeux agrandis par la terreur, les mains crispées sur la main du mort ! Comment, accablée ainsi qu'elle paraissait l'être, m'aperçut-elle, me reconnut-elle ? Sans changer de position, elle me dit d'une voix pénétrante :

—Vous l'avez vu, hier, si bon, si fort, si plein de santé !

J'ai balbutié quelques mots ; j'étais violemment ému, et votre nom m'a échappé. Il a paru frapper l'esprit de Mme de la Géraudaye.

—M. Provenchère, a-t-elle dit, était l'ami de mon pauvre Armand, qui m'a poussée à me confier à lui. Je n'oublierai aucune de ses recommandations. ... Hélas ! c'est tout ce que je puis faire maintenant !...

Une nouvelle crise de sanglots et de larmes s'est déclarée. En hâte j'ai quitté le château.

—Ainsi, dit la sous-préfète, nous allons nous trouver placés entre les parents de M. de la Géraudaye, qui croient à une série de crimes affreux commis par la veuve, et cette dernière, qui va réclamer notre appui au nom de l'amitié de son mari pour M. Provenchère. ... Rien de plus fâcheux, à tous les points de vue, ne pouvait nous arriver. Comment, sans briser notre nouvelle position, pouvons-nous conserver une neutralité digne, au milieu de ce conflit ?

—Il me semble, fit observer M. Provenchère, que nous n'avons pas tant à nous inquiéter. La justice décidera pour nous, puisque, déjà, le procureur de la République instruit l'affaire.

Madame Provenchère haussa les épaules.

—Et si la justice décide que la famille de M. de la Géraudaye a tort ? demanda-t-elle.

Le sous-préfet resta embarrassé.

—Voulez-vous bien, dit Maxime, me permettre de faire une réflexion ? Admettons que Mme de la Géraudaye soit déclarée coupable. Votre rôle reste simple. Si le contraire arrive, vous pouvez habilement persuader à la jeune veuve de quitter le pays où elle a tant souffert et où, malgré l'arrêt de la justice, l'opinion publique se retournerait contre elle. Dans ce cas, je suis tout à votre disposition pour me faire votre interprète, sans qu'ostensiblement vous soyez mêlés à rien.

—Cela n'est peut-être pas très généreux, fit observer M. Provenchère.

—Que parlez-vous de générosité, s'écria sa femme. Avons-nous une situation qui nous permette de nous placer au dessus des influences pouvant briser une carrière ? Songez que vous avez atteint quarante-huit ans, que vous êtes seulement sous-préfet après plus de vingt ans de services dévoués ! S'il vous prenait fantaisie, cependant, de faire bon marché de ces considérations, disposons-nous d'une fortune suffisante pour soutenir le rang auquel nous avons droit ?

—Bien ! bien ! murmura M. Provenchère. Je faisais une simple réflexion.

—Elle n'était guère de saison. Maxime seul, a vu juste.

Aussi devons-nous agir d'après ses avis. Et maintenant, séparons-nous, car ces émotions m'ont brisée !

V. VATTIER D'AMBROSE.

A suivre